

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 9

Artikel: L'Office fédéral de la production d'armements (OFPA) et ses six entreprises
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Office fédéral de la production d'armements (OFPA) et ses six entreprises

par Denis Borel

Préambule

Le présent article est le premier d'une série de trois textes d'information, rédigés à l'intention de lecteurs encore peu familiers des questions de technique et d'acquisition d'armements en Suisse, mais désireux d'étendre leurs connaissances.

Le premier de ces textes constitue un coup d'œil global sur l'Office fédéral de la production d'armements, qui coiffe six fabriques fédérales.

Dans le deuxième, on verra décrites trois des fabriques, celles qui sont à prédominance «mécanique».

Le troisième sera consacré aux trois autres fabriques, celles à prédominance que nous appellerons «pyrotechnique» par commodité¹.

Ces textes découlent de substantielles informations puisées à bonne source, et exploitées en toute indépendance par le rédacteur.

L'efficacité de l'armée implique une amélioration continue de ses moyens

Pour se sentir efficace et pour avoir des chances d'en persuader l'étranger, notre armée doit bénéficier d'une amélioration constante de ses moyens matériels, en tirant parti de toutes les innovations techniques, qui modifient la menace, mais permettent aussi de

trouver les parades appropriées. Pour assurer et confirmer cette efficacité, il faut une doctrine claire des militaires, une détermination convaincante du monde politique, une vive volonté de défense d'un peuple disposé à payer sa liberté d'un prix élevé.

Les moyens matériels de notre armée comprennent en gros:

- les armes, avec les appareils permettant d'en tirer une efficacité optimale,
- les objets d'équipement destinés à faciliter l'existence et la survie des militaires dans les vicissitudes de la guerre,
- des réseaux d'abris pour les troupes et les organes de commandement avec leurs moyens de transmission,
- une infrastructure de combat (armes sous béton, barricades et ouvrages minés) destinée à entraver la liberté d'action de l'adversaire,
- un réseau d'installations logistiques assurant la possibilité de mener une guerre prolongée,
- un ensemble d'installations et d'engins facilitant l'instruction de nos soldats et des cadres.

¹ Et avec la caution du Larousse du XX^e siècle: «La pyrotechnie militaire comprend les études et travaux relatifs au maniement des explosifs et à la *confection des artifices et munitions*.»

Les modalités de modernisation de l'armement

Les organes du Département militaire fédéral sont engagés sans relâche dans un processus réglementé avec précision, mais fort complexe :

- de perception des menaces potentielles, d'acquisition de connaissances nouvelles en technologie militaire,
- d'appréciation des besoins matériels du simple soldat, des formations de tous niveaux hiérarchiques, de l'armée dans son ensemble,
- de prospection des marchés suisse et étrangers, à propos de produits finis — adaptables ou fabricables sous licence —,
- d'essais de matériels disponibles,
- de développement de prototypes,
- d'élaboration de plans d'acquisition favorables à l'économie suisse,
- de classement de tout ce qui paraît nécessaire par priorités, dans le cadre rigide, politiquement réalisable, des budgets du Département militaire, avec renonciation souvent douloureuse à tout ce qui ne paraît que souhaitable.

Dans toutes les opérations conduisant à l'acquisition de matériel militaire, les destinataires (les troupes des diverses armes) et ceux qui le leur procurent (offices du DMF) travaillent dans une organisation hiérarchique logique aboutissant :

- au chef de l'état-major général, qui détermine les besoins en matériel d'armement et les exigences auxquelles celui-ci doit satisfaire, ou
- au chef de l'instruction, qui procède de manière analogue à propos du matériel d'enseignement,
- de là, au chef de l'armement qui détermine les exigences techniques applicables au matériel recherché.

Ces trois personnages, ainsi que le commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions (quand il s'agit de matériel de son domaine), constituent la Délégation pour l'armement (présidée par le chef d'état-major général). Celle-ci est chargée de soumettre des propositions coordonnées et fondées au chef du Département militaire fédéral à l'intention du gouvernement et du parlement. Dans un premier temps, il s'agit souvent de faire agréer les crédits nécessaires pour rechercher sur le marché ou développer le matériel désiré, puis l'essayer et l'évaluer. Ensuite, il faut faire ouvrir les crédits permettant l'acquisition (par achat ou fabrication, etc.) du matériel trouvé propre à l'emploi dans notre armée.

Le Groupement de l'armement

Le chef de l'armement charge ses trois offices d'armement (organes d'acquisition spécialisés chacun dans des catégories déterminées d'armements) de toutes les opérations de prospection, d'évaluation, d'achat concernant les objets que l'on veut

acquérir et ceux qu'il convient de modifier pour accroître leur efficacité ou leur longévité ou encore pour les rendre aptes à d'autres tâches que celles fixées initialement.

Pour tout ce qui se fabrique ou se monte sous licence en Suisse, on fait autant que possible appel aux moyens de recherche, de développement et de fabrication du pays.

Il y a là, d'une part, les entreprises de l'économie privée et, d'autre part, les six entreprises d'Etat que coiffe l'Office fédéral de la production d'armements (fraction du Groupement de l'armement). Les unes et les autres peuvent se voir confier la direction de projets déterminés avec, presque toujours, le concours de sous-traitants qui fournissent des pièces isolées ou des groupes de construction déterminés.

Les six fabriques fédérales évoquées (scindées en deux catégories uniquement dans le cadre des articles RMS) sont les suivantes:

Entreprises à prédominance «mécanique»

- Les Ateliers fédéraux de construction de Thoune (véhicules de combat, pièces d'artillerie et anti-chars)
- La Fabrique fédérale d'armes de Berne (armes d'infanterie, matériel d'enseignement)
- La Fabrique fédérale d'avions d'Emmen (aéronefs, drones, engins guidés, applications spatiales)

Entreprises à prédominance «pyrotechnique»

- La Fabrique fédérale de munitions de Thoune (munitions de petit calibre et pyrotechniques, fusées, roquettes)
- La Fabrique fédérale de munitions d'Altdorf (munitions de moyen et de gros calibre, éléments d'engins guidés, explosifs à divers usages)
- La Fabrique fédérale de poudre de Wimmis (charges propulsives pour munitions, roquettes et engins guidés)

Le directeur de l'Office fédéral de production d'armements a pour tâche d'animer cet important groupe industriel, d'en assumer la gestion globale, de rendre compte de son activité à l'intention des autorités fédérales, de faire valoir ses besoins auprès du chef de l'armement, de coordonner l'exploitation des six entreprises tout en respectant leur part d'indépendance. Il faut, en effet, saisir leur statut particulier: tout en étant fabriques de la Confédération, elles sont financièrement autonomes et participent à la «lutte» pour les commandes. Placées sur le même pied de concurrence que les entreprises privées, elles vendent ce qu'elles fabriquent à la Confédération (et pour une petite part à des particuliers) et doivent, avec le produit des ventes, assumer leurs frais de fonctionnement, leurs dépenses de personnel, leurs investissements. Pour y réussir, elles doivent donc être menées avec le même souci de rentabilité, d'innova-

tion, de qualité que les usines de l'économie privée. A elles six, elles ont vendu en 1987, à la Confédération, des produits pour un montant de quelque 800 millions de francs dont la moitié environ a servi à payer les sous-traitants.

Nous avons un intérêt stratégique majeur à faire participer nos entreprises d'Etat à des fabrications sous licence ou même à de simples montages de produits étrangers. Elles

acquièrent ainsi le savoir-faire qui permettrait à notre pays, en périodes troublées notamment, de ne pas trop dépendre de l'étranger, nos entreprises fédérales étant alors aptes à pourvoir seules à des accroissements d'efficacité ou de longévité de matériels et à coopérer, en temps de paix déjà, avec l'Intendance du matériel de guerre et avec l'Office fédéral des aérodromes militaires, à l'entretien et aux grandes révisions d'engins sophistiqués.

Répartition des sommes versées par le Groupement de l'armement pour des acquisitions d'armements dans la période 1981-1985
61% à des entreprises privées en Suisse 26% à des entreprises privées à l'étranger 13% aux fabriques fédérales de l'OFPA (après déduction de ce qu'elles-mêmes ont versé à des sous-traitants dans le cadre des 61% resp. 26% indiqués ci-dessus)

D. Bo.